



Les VERT-E-S suisses
Joanna Haupt
Waisenhausplatz 21
3011 Bern
joanna.haupt@gruene.ch
031 511 93 20

Département fédéral de
l'intérieur
Madame la Conseillère Fédérale
Elisabeth Baume-Schneider

Par e-mail :
ebgb@gs-edi.admin.ch

Berne, le 15 octobre 2025

Réponse à la consultation l'Initiative populaire fédérale « Pour l'égalité des personnes handicapées (initiative pour l'inclusion) » et contre-projet indirect

Madame la Conseillère fédérale,

Vous avez invité les VERT-E-S à prendre position dans le cadre de la consultation mentionnée en titre. Nous vous remercions de cette invitation et prenons position comme suit.

Remarques générales

Pour les VERT-E-S, notre société doit garantir à chacun de ses membres une pleine égalité de fait et de droit. Nous considérons donc l'initiative pour l'inclusion, ainsi que les espoirs qu'elle suscite chez toutes les personnes en situation de handicap dans ce pays, comme une priorité politique. Le contre-projet indirect à cette initiative manque d'ambition et passe totalement à côté de sa cible. Il ne permet pas à la Suisse de respecter ses engagements internationaux au titre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Le projet du Conseil fédéral, à la fois court-termiste, vague et limité dans sa portée, est loin d'être à la hauteur de la politique progressiste et ambitieuse dont notre pays a besoin pour atteindre enfin l'égalité de traitement des personnes en situation de handicap dans les dix à vingt prochaines années.

Loi fédérale sur l'inclusion des personnes handicapées

À l'art. 1, l'avant-projet définit les « personnes concernées » selon l'art. 112 let. b de la Constitution, soit les personnes bénéficiant d'une prestation de l'assurance-invalidité. Cela revient à exclure du champ de la loi la majorité des personnes en situation de handicap. Nous demandons en priorité une définition plus large des personnes concernées.

Contrairement aux ambitions habituelles d'une loi-cadre, le contre-projet proposé par le Conseil fédéral se limite à la question du logement, laissant de côté les champs pourtant

prioritaires du travail, de l'éducation, la culture, les loisirs ou les transports. Pour les VERT-E-S, une loi-cadre sur l'inclusion doit impérativement contenir des propositions dans tous les domaines de la vie. Nous demandons au Conseil fédéral de retravailler le projet de loi dans ce sens.

En plus de cela, cette loi constitue une occasion manquée d'améliorer la situation en matière de logement. Alors que tous les acteurs du secteur reconnaissent la nécessité urgente d'un plan d'action national pour promouvoir des lieux de vie autonomes, l'avant-projet se concentre sur le logement en institution, ne fixe aucun cadre précis et prévoit simplement que la Confédération et les cantons « encouragent » la création de tels logements (art. 4, al. 3). Les conditions-cadres en matière de financement et de répartition des responsabilités demeurent bien trop vagues pour être prises au sérieux. Pour les VERT-E-S, la nouvelle Loi fédérale sur l'inclusion des personnes handicapées doit impérativement promouvoir les lieux de vie autonome et contenir des dispositions précises et contraignantes relatives à sa mise en œuvre.

Modification de la LAI

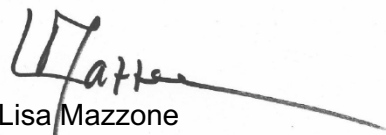
Afin d'atteindre les objectifs fixés à l'art. 1 de l'avant-projet de loi sur l'inclusion, il est indispensable d'élargir l'accès des personnes concernées aux contributions d'assistance ainsi qu'aux moyens auxiliaires les plus récents, actuellement réservés à une infime partie de celles et ceux qui en auraient besoin. Les modifications correspondantes de la LAI que nous saluons, manquent, elles aussi, largement d'ambition. Cette révision de la LAI doit absolument être l'occasion d'élargir la liste des moyens auxiliaires et d'augmenter le nombre de personnes pouvant bénéficier de la contribution d'assistance (par exemple les bénéficiaires de l'AVS, ainsi que les personnes souffrant d'un handicap psychique ou cognitif). Les VERT-E-S demandent une adaptation du projet de loi dans ce sens.

Remarques sur l'initiative

À l'inverse du contre-projet, l'initiative pour l'inclusion démontre une ambition à la hauteur des attentes des personnes concernées. Une application rigoureuse de ce texte est juste et nécessaire. Les VERT-E-S soutiennent donc cette initiative.

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir prendre en compte notre prise de position et restons à votre disposition en cas de questions.

Avec nos salutations distinguées,


Lisa Mazzone
Présidente


Joanna Haupt
Secrétaire politique